

Bégard, le

- 3 FEV. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE SAINT-BERNARD
DU 13 FÉVRIER AU 13 MARS 2026 DE 09H00 A 17H00**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 20/02-26
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que du 13 février au 13 mars 2026 des travaux sur le réseau télécom vont être réalisés par l'Entreprise CONSTRUCTEL,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par panneaux K10 + B15 et C18 rue Saint-Bernard du 13 février au 13 mars 2026, de 09H00 à 17h00., en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise CONSTRUCTEL de Plerneuf, qui réalise ces travaux pour le compte de ORANGE, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- GPA,
- L'entreprise CONSTRUCTEL.

Vincent CLECH

Vincent CLECH

